

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 4 DECEMBRE 2017

N° 2017-11-05

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : 48

Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 71

Exprimées par pouvoirs : 57

Total (mini 127) : 128

Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix)

Mounir AARAB, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteur de 6 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pascale ROCHAS.

42 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Marc BOUVIER, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, José FERNANDES, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Christine GUTIERES, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Dominique MALLIE, Jean-Charles MATHIEU, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Catherine NESTEROVITCH, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Claude THOMAS, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Didier Claude BLANC à Mounir AARAB, Alain D'HEILLY et Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Léo PEYRE et Bernard MATHIEU à André AUBERIC, Damien DURANCEAU à Marcel BAGARD, Philippe CAHN et Jacques NIVON à Christian BARTHEYE, Pierre DALSTEIN à Claude BAS, Guy FAURE à Rosy FERRIGNO, Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Corinne MOULIN, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Marie-Claude BUCHER et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Gérard TENOUX et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean SCHÜLER à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Robert GIVAUDAN, Patrick LIEVAUX, Ghislaine SAVIN

Invités excusés

Michel DELMAS (Commissariat de Massif), Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

Participaient également à la réunion :

Maryse BONNEVIE suppléante, Corinne ISOARDI suppléante, Christian LANGLADE suppléant, Chantal MARCOU suppléante,

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme),

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Programme LEADER 2018 : Fonctionnement et animation

La Présidente expose :

Par délibération n°2013-12-02 du 13/12/13, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales s'est porté candidat pour assurer le portage administratif et juridique du programme LEADER 2014/2020. Ce dernier a été retenu en février 2015. Le Pays Une autre Provence pilote ce dispositif.

Par délibération N°2014-10-04 du 24/10/14, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales a créé un poste contractuel d'animateur LEADER de catégorie A, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 6 ans.

Les demandes de financements FEADER doivent être déposées chaque année.

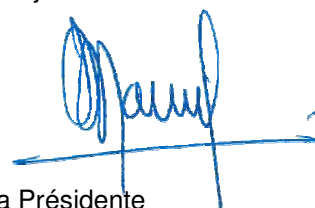
Pour la quatrième année il s'agit de financer 1,8 ETP LEADER à compter du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Dépenses en TTC		Recettes en TTC	
Salaire et charges « Chef de projet LEADER » 0.9 ETP	40 500 €	Europe (FEADER) 80%	77 680 €
Salaire et charges « Gestion LEADER » 0.9 ETP	34 200 €		
Frais de déplacements	2 500 €	Autofinancement 20% (Convention Pays UAP pour prise en charge – Budget annexe)	19 420 €
Cotisation LEADER France	600 €		
Coûts indirects (coûts directs x 25%)	19 300 €		
TOTAL	97 100 €	TOTAL	97 100 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ